



CHAMBRE DES DEPUTES
ROUMANIE

Faire des engagements internationaux en matière de droits de l'homme des réalités nationales : La contribution des parlements au travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU



Séminaire à l'intention des parlements d'Europe centrale et orientale organisé conjointement par la Chambre des députés du Parlement roumain et l'Union interparlementaire

17-18 février 2014 - Bucarest (Roumanie)

PROGRAMME PROVISOIRE

17 février 2014

-
- 8 h.45 **Inscription**
-
- 9 h.30 **Remarques de bienvenue du Président de la Chambre des députés du Parlement roumain et du Secrétaire général de l'Union interparlementaire**
-
- 9 h.45 *Pause-café*
-
- 10 h.00 **Séance I : Défis communs identifiés par le Conseil des droits de l'homme en Europe centrale et orientale**
- Si le Conseil formule des recommandations propres à chaque pays, certaines questions de droits de l'homme reviennent plus fréquemment que d'autres dans les recommandations qu'il adresse aux pays d'Europe centrale et orientale à l'issue de l'EPU.*
- Cette séance sera consacrée à la manière dont les pays de la région remédient aux problèmes mis en évidence, avec l'aide du Parlement. L'accent sera mis en particulier sur la promotion des droits des minorités et l'administration de la justice.
- Débat
-
- 11 h.30 **Séance II : Le rôle des parlements dans la protection des droits de l'homme à l'échelon national**
- Le pouvoir du Parlement d'adopter des lois, de contrôler l'action du gouvernement et de voter le budget de l'Etat est capital pour promouvoir les droits de l'homme. Plusieurs parlements, en particulier en Europe centrale et orientale, se sont dotés de commissions des droits de l'homme pour s'acquitter efficacement de cette mission.*
- Cette séance portera sur les questions suivantes : « Les parlements exercent-ils efficacement leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour promouvoir les droits de l'homme ? » et « Qu'apportent les commissions parlementaires des droits de l'homme dans ce domaine ? »
- Débat
-
- 13 h.00 *Déjeuner*
-



14 h.45 **Séance III : Introduction à l'Examen périodique universel et à la contribution des parlements**

Cette séance vise à présenter le travail et les objectifs du Conseil et de l'Examen périodique universel et à expliquer son lien avec les autres mécanismes de droits de l'homme de l'ONU, en particulier avec les organes conventionnels et les procédures spéciales. Elle traitera en outre des enseignements à tirer des premier et deuxième cycles de l'EPU.

Sans action parlementaire – qu'il s'agisse d'adopter des lois ou de contrôler l'action du gouvernement –, rares seraient les recommandations découlant de l'EPU qui seraient suivies d'effet. Les parlements peuvent jouer un rôle essentiel dans la phase de mise en œuvre et par la suite. Ils peuvent en outre examiner le projet de rapport national avant qu'il ne soit présenté au Conseil dans le cadre de l'EPU et participer à sa présentation officielle.

La séance portera ensuite sur la contribution des parlements aux différents stades de l'EPU.

Débat

16 h.30 *Pause-café*

16 h.45 **Séance IV : Contribution des parlements aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Exemple remarquable d'une implication forte des parlements**

Le Comité chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a une procédure d'examen de rapports très semblable à l'EPU. Depuis plusieurs années maintenant, les parlements et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes travaillent main dans la main pour s'assurer, avec le concours de l'UIP, que la CEDEF est correctement mise en œuvre à l'échelon national.

Cette séance traitera des enseignements que l'on peut tirer de l'exemple de la CEDEF pour renforcer la contribution des parlements à l'EPU.

Débat

18 h.00 Séance récapitulative

18 février 2014

9 h.30 **Séance V : Etude sur des cas nationaux d'implication dans l'EPU**

L'Exécutif – souvent aidé des institutions nationales de défense des droits de l'homme – dirige la préparation de l'EPU et c'est lui qui veille à la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. Les parlements sont souvent très peu informés sur cette procédure, même si les choses viennent progressivement à changer.

Cette séance sera consacrée à deux études de cas nationales sur l'élaboration du rapport destiné à l'EPU et sur la mise en œuvre des recommandations. Elle sera consacrée en particulier à l'implication du Parlement dans ce processus et à son interaction avec les autres acteurs des droits de l'homme.

Débat

10 h.45 *Pause-café*

11 h.00

Séance VI : Quelle place pour les droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015 ?

Les Etats sont en train de négocier une nouvelle série d'objectifs qui succéderont aux Objectifs du Millénaire pour le développement, lorsque ces derniers arriveront à échéance en 2015. Cette nouvelle génération d'objectifs de développement durable (ODD) doit être convenue par tous les pays afin de stimuler l'action pour répondre aux priorités économiques, sociales et environnementales de notre temps. Des voix s'élèvent chez les défenseurs des droits de l'homme pour que les principes des droits de l'homme soient mis au cœur de ces nouveaux objectifs. L'idée est que les conventions internationales de droits de l'homme servent de base aux nouveaux objectifs. De cette façon, leur application ne serait plus un choix mais une obligation et tous les secteurs de la société seraient associés à leur élaboration et à leur mise en œuvre.

Cette séance portera sur les discussions en cours au sujet des ODD, ainsi que sur l'intérêt et les conséquences qu'il y aurait à les faire reposer sur les traités de droits de l'homme. Enfin, elle traitera des mesures dont disposent les parlements pour ce faire.

Débat

12 h.15

Résumé du rapporteur du séminaire

12 h.30

Séance de clôture ■

13 h.30

Déjeuner

15 h.00

Visite touristique (facultative)

Visite du Palais du Parlement
